

Parait chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 115.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

Le Droit d'auteur

95^e année - N° 4
Avril 1982

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

CONVENTIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

- Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes
Costa Rica. Adhésion à la Convention 127

ÉTUDES GÉNÉRALES

- Le droit d'auteur dans l'économie nationale (A. Henry Olsson) 127

CORRESPONDANCE

- Lettre de Pologne (Ewa Szelchauz) 132

BIBLIOGRAPHIE

- A Practical Introduction to Copyright (Gavin McFarlane) 142
— Piracy of Phonograms (Gillian Davies) 142

CALENDRIER DES RÉUNIONS 143

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

- Note de l'éditeur
— ITALIE. Loi concernant les mesures d'urgence contre la copie, la reproduction, l'importation, la distribution et la vente abusives de phonogrammes non autorisés (n° 406, du 29 juillet 1981) Texte 1-02
— MEXIQUE. Décret modifiant et complétant la loi fédérale sur le droit d'auteur (du 30 décembre 1981) Texte 1-01

© OMPI 1982

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Conventions administrées par l'OMPI

Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes

COSTA RICA

Adhésion à la Convention

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a informé les gouvernements des Etats invités à la Conférence diplomatique sur la protection des phonogrammes * que, selon la notification reçue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Costa Rica avait déposé, le 1^{er} mars 1982, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de

phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.

La Convention entrera en vigueur, à l'égard de la République du Costa Rica, trois mois après la date de la notification faite par le Directeur général de l'OMPI, c'est-à-dire le 17 juin 1982.

* Notification Phonogrammes N° 38, du 17 mars 1982.

Etudes générales

Le droit d'auteur dans l'économie nationale

Quelques réflexions fondées sur une étude réalisée en Suède au sujet des incidences économiques de la législation sur le droit d'auteur

A. Henry OLSSON *

Correspondance

Lettre de Pologne

Ewa SZELCHAUZ *

Bibliographie

A Practical Introduction to Copyright, par *Gavin McFarlane*.
Un volume de XIV-235 pages. McGraw-Hill Book Company (UK) Limited, Londres, 1982.

Dans sa préface, l'auteur indique que cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui travaillent dans le commerce et l'industrie et qui auront de plus en plus à se préoccuper du droit d'auteur. Il n'est cependant pas conçu pour être un manuel pratique, mais plutôt pour présenter, aussi simplement que possible, à la fois l'état actuel du droit et l'aspect que revêtira vraisemblablement la législation nouvelle.

La principale source d'information utilisée au sujet de la législation attendue est évidemment le rapport de la Commission chargée d'examiner la législation sur le droit d'auteur et les dessins et modèles (Rapport Whittford); l'auteur se réfère systématiquement aux recommandations émises dans ce rapport et les cite parfois. L'ouvrage est divisé en plusieurs chapitres dont chacun traite d'un aspect particulier du droit d'auteur, y compris diverses questions d'actualité comme la copie sur bande magnétique des enregistrements sonores, la distribution par câble, la reproduction non autorisée, etc.

Au sujet des solutions possibles en matière de photocopie et d'autres formes de reproduction, l'auteur met en garde contre le danger que l'on court, au cas où les taxes frappant le matériel d'enregistrement, de copie et autre ressembleraient à des impôts indirects, que les titulaires d'un droit d'auteur soient considérés comme recevant purement et simplement un appui direct de l'Etat; une telle situation, conclut-il, ne ferait que compromettre l'indépendance des créateurs comme les écrivains et les compositeurs.

Un chapitre distinct est consacré au droit d'auteur américain et un autre à l'incidence de la Communauté économique européenne (CEE) dans ce domaine. Sur ce dernier point, l'auteur se fait l'écho d'un certain mécontentement exprimé par les juristes britanniques au sujet de ce qu'il appelle « la conception continentale du droit d'auteur », par opposition à l'optique anglo-saxonne. Il évoque aussi les critiques relatives à « l'attitude rigide » de la Commission de la CEE.

L'ouvrage contient également un chapitre distinct consacré à la protection internationale du droit d'auteur. On peut cependant regretter que ce chapitre vienne après et non avant les chapitres sur les enregistrements sonores et les émissions de radiodiffusion, qui contiennent une brève description des conventions sur les droits voisins.

Deux annexes figurent à la fin de l'étude proprement dite. L'une contient le texte intégral de la loi de 1956 sur le droit d'auteur et l'autre un résumé succinct du Livre blanc sur la réforme du droit d'auteur. Un index complet permet de retrouver facilement différents passages de l'ouvrage.
M.S.

Piracy of Phonograms, par *Gillian Davies*. Un volume de XII-150 pages. ESC Publishing Limited, Oxford, 1981.

Cette étude a été faite pour la Commission des Communautés européennes. Elle s'appuie largement sur les informations fournies à l'auteur par les groupes nationaux de l'IFPI dans les Communautés européennes.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Le premier contient des considérations générales sur le problème de la piraterie dans la CEE, avec des remarques liminaires sur le marché du disque ainsi que sur la définition de la piraterie, les droits que celle-ci enfreint, les moyens possibles de lutter contre elle, etc. Le deuxième chapitre est une étude comparative de l'incidence de la piraterie dans les Etats membres de la CEE. Le troisième présente succinctement les conventions internationales relatives à la piraterie; il évoque (dans cet ordre) la Convention de Rome et la Convention phonogrammes, la Convention de Berne, les conventions pertinentes du domaine de la propriété industrielle, le projet d'accord du GATT sur les produits contrefaits et la résolution adoptée en 1977 par Interpol. Les informations juridiques les plus précieuses se trouvent dans le quatrième chapitre, qui traite des législations nationales permettant de combattre la piraterie dans chacun des Etats membres de la CEE.

Dans le dernier chapitre, l'auteur formule des conclusions et propose des solutions. Elle propose notamment que la Commission recommande aux Etats membres d'étendre la protection à tous les phonogrammes ayant leur origine dans les pays parties à la Convention de Berne et à la Convention universelle sur le droit d'auteur, à l'instar de ce qui a été fait en Irlande et au Royaume-Uni.

Cette étude d'une actualité brûlante a été faite en 1980. C'est la raison pour laquelle les chiffres les plus récents donnés dans les tableaux qui suivent le texte sont, pour la plupart, ceux de 1978 ou de 1979. Cet ouvrage constituera néanmoins une précieuse source d'information et de référence pour tous ceux qui, après le Colloque mondial de l'OMPI sur la piraterie des enregistrements sonores et audio-visuels (tenu à Genève en mars 1981), voudront transmettre le message contenu dans la résolution adoptée par ce Colloque et mettre en œuvre ce qui est de leur ressort.

M.S.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1982

- 26 au 30 avril (Genève)** — Union de Berne — Groupe de travail sur le domaine public payant (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 au 7 mai (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 10 au 14 mai (Vienne)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Séminaire spécialisé
- 24 au 28 mai (Genève)** — Union de Nice — Comité d'experts
- 7 au 11 juin (Paris)** — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs pour l'accès aux œuvres ou la création d'œuvres (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 7 au 18 juin (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 14 au 18 juin (Genève)** — Coopération pour le développement — Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement
- 28 juin au 2 juillet (Genève)** — Comité d'experts gouvernementaux sur les dispositions types pour la protection des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 1er au 3 septembre (Genève)** — Groupe de travail sur les droits des auteurs employés ou salariés (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 6 au 10 septembre (Genève)** — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité chargé des questions administratives et juridiques
- 10 septembre (Genève)** — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 20 au 23 septembre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 23 septembre au 1er octobre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 23 septembre au 1er octobre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales
- 27 au 30 septembre (Genève)** — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

- 4 au 30 octobre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 25 au 27 octobre (Paris) — Union de Berne — Groupe de travail sur les problèmes de droit d'auteur en rapport avec l'utilisation d'œuvres par les mal-voyants ou les mal-entendants (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 8 au 12 novembre (Genève) — Groupe de travail sur des contrats types de licences ou de cessions de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 22 au 26 novembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)
- 29 novembre au 3 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 6 au 10 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 6 au 10 décembre (Paris) — Union de Berne et Convention universelle sur le droit d'auteur — Groupe de travail sur la formulation de principes directeurs couvrant les problèmes qui se posent lors de l'application pratique des procédures d'octroi des licences de traduction ou de reproduction selon les Conventions de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 13 au 17 décembre (Paris) — Union de Berne, Convention universelle et Convention de Rome — Sous-comités du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome, respectivement, sur les problèmes de droit d'auteur et de droits voisins en matière de télévision par câble (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)

Réunions de l'UPOV

1982

- 11 au 13 mai (Salerne) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 18 mai (Madrid) — Sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 19 au 21 mai (Madrid) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 28 septembre (Faversham) — Sons-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 29 septembre au 1^{er} octobre (Faversham) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 5 au 7 octobre (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- 12 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 13 au 15 octobre (Genève) — Conseil
- 15 et 16 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 17 novembre (Genève) — Réunions d'information avec les organisations internationales non gouvernementales
- 18 et 19 novembre (Genève) — Comité technique

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

1982

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe

Comité d'experts juridiques en matière de media — 12 au 15 octobre (Strasbourg)

Organisations nou gouvernementales

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Journées d'étude — 16 au 20 mai (Amsterdam)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation — 10 au 12 mai (Vienne)

Congrès — 3 au 8 octobre (Rome)

Fédération internationale des acteurs (FIA)

Congrès — 27 septembre au 1^{er} octobre (Paris)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)

Conférence générale — 23 au 28 août (Montréal)

Fédération internationale des musiciens (FIM)

Séminaire sur l'administration des droits des artistes interprètes ou exécutants — 3 et 4 mai (Genève)

Comité exécutif — 5 au 7 mai (Genève)

Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)

Bureau, Conseil et Assemblée générale — 31 mai au 3 juin (Lisbonne)